

## Délibération n°2022-09-095

Date de convocation : 14 septembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

### Modification du tableau des emplois

L'an deux mil vingt-deux, le 20 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Sauveur, au PRJ, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné  
procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine  
Mme CRENN Nicole à M. BRETON Jean-Pierre  
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis  
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire  
M. POT Dominique à M. LOAEC Eric  
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France  
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia  
Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. ABGRALL Dominique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Il est proposé de modifier le poste de chargé des projets lecture publique (vacant au 02.11.22).

La mission principale du chargé des projets lecture publique était de conduire le projet de la mise en réseau des bibliothèques. Suite à la mise en place du réseau des bibliothèques sur le territoire de la CCPL, la fiche de poste du chargé des projets lecture publique est modifiée. Les missions principales sont :

- Conduire la structuration de la politique de lecture publique intercommunale ;
- Contribuer au suivi et au développement du réseau des Médiathèques du Pays de Landi
- Concevoir de nouveaux modèles de coopérations interbibliothèques ;
- Participer à l'élaboration et au suivi du budget en collaboration avec la responsable du service développement culturel.

Actuellement accessible au cadre d'emploi des bibliothécaires (catégorie A), il est proposé de rendre le poste accessible au cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B).

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 ;  
Vu le tableau des emplois ;  
Vu la conférence des maires en date du 13 septembre 2022 ;  
Ayant entendu son rapporteur, M. le Président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Modifie le poste suivant :**

Poste modifié	Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Grade
Chargé des projets lecture publique	B	Culturelle	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe

- **Modifie ainsi le tableau des emplois.**
- **Dit qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.**
- **Inscrit au budget les crédits correspondants.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 23 septembre 2022.

Le Secrétaire de séance,  
Dominique ABGRALL.

Le Président,  
Henri BILLON.

